

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Article I. Application des Conditions générales

Toute commande passée implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente à l'exclusion de tout autre document. Aucune condition particulière ne peut, sauf exception formelle et écrite figurant sur le bon de commande devenu ferme et définitif, prévaloir contre les conditions générales de vente.

### Article II. Commande

Toute commande du Client s'accompagne d'un bon de commande adressé à la traductrice par courrier électronique. la traductrice se réserve le droit de ne pas commencer la prestation avant la réception du bon de commande.

### Article III. Acompte

Toute commande dont le montant hors taxe dépasse 1 000 euros pourra être soumise à une demande d'acompte. Dans ce cas, l'exécution des prestations ne commencera qu'après encaissement de l'acompte.

### Article IV. Obligations de la traductrice

La traductrice s'efforce de réaliser la traduction avec la plus grande fidélité par rapport à l'original et conformément aux usages de la profession. Elle met tout en oeuvre pour tenir compte et intégrer dans la traduction les éléments d'information fournis par le Client (glossaires, plans, dessins, abréviations, etc.). La traductrice décline toute responsabilité en cas d'incohérence ou d'ambiguïté du texte d'origine, la vérification de la cohérence technique de l'original relevant de la seule responsabilité du Client.

### Article V. Obligations du Client

Le client s'engage à mettre à la disposition de la traductrice l'intégralité des textes à traduire et toute information technique nécessaire à la compréhension du texte et, le cas échéant, la terminologie spécifique exigée. En cas de manquement du Client à son obligation d'informer la traductrice, celle-ci ne pourra être tenue responsable des éventuelles non-conformités ou d'un dépassement des délais. Le Client dispose d'un délai de 10 jours ouvrés à compter de la réception de ses documents traduits ou relus pour manifester par écrit un éventuel désaccord concernant la qualité de la prestation. Passé ce délai, la prestation sera considérée comme ayant été dûment exécutée et aucune contestation ne pourra être admise. A cet effet, le Client admet de considérer comme preuve de la livraison tout accusé de réception par voie postale, fax ou courrier électronique.

### Article VI. Confidentialité

La traductrice s'engage à respecter la confidentialité des informations portées à sa connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation. Les originaux sont retournés au Client sur simple demande. La responsabilité de la traductrice ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par Internet. Par conséquent, il appartient au client d'informer, préalablement ou lors de la commande, la traductrice des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en oeuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

### Article VII. Responsabilité

Les prestations de service sont exécutées par la traductrice dans le cadre d'une obligation de moyens. En aucun cas la traductrice ne saurait être tenue responsable des réclamations motivées par des nuances de style. En toute hypothèse, la responsabilité de la traductrice se limite uniquement au montant de la facture concernée. Il est précisé que les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, leur inobservation ne pouvant entraîner des pénalités pour retard. En aucun cas la responsabilité de la traductrice ne saurait être engagée du fait de dommages directs ou indirects, causés au Client ou à des tiers du fait d'un retard de livraison, dû notamment à des cas de force majeure, ou à d'éventuels retards d'acheminement par fax, courrier électronique et autres moyens postaux.

### Article VIII. Corrections et relectures

En cas de désaccord sur certains points de la prestation, la traductrice s'engage à trouver la solution la mieux adaptée aux exigences du Client, étant entendu que cela ne pourrait en aucun cas être invoqué pour une remise en question de la prestation dans son ensemble, la traductrice s'efforçant alors de procéder aux corrections dans les meilleurs délais.

### Article IX. Modalités de paiement

Sauf conditions particulières, les factures s'entendent net, sans escompte et payables à 30 jours à compter de la date de réception de la facture. En cas de retard de paiement, les commandes en cours pourront être interrompues de plein droit jusqu'au paiement complet par le Client. En outre, les sommes non réglées au terme convenu supporteront une pénalité égale au taux de refinancement le plus récent de la Banque centrale européenne majoré de sept points, conformément à la directive européenne 2000/35/CE, sans préjudice de tous dommages et intérêts, et ce, à compter de leur date d'exigibilité, sans qu'une mise en demeure préalable ne soit nécessaire. La traduction reste la propriété de la traductrice jusqu'au paiement complet.

### Article X. Propriété intellectuelle

Avant de soumettre un document pour traduction à la traductrice, le Client doit s'assurer qu'il en a le droit. Il doit donc être l'auteur du document original ou avoir obtenu l'autorisation écrite préalable de traduction de la part des détenteurs des droits d'auteur du document. À défaut, la traductrice ne pourra en aucune façon être tenue responsable si tout ou partie des documents confiés par le Client venaient à enfreindre le droit de propriété intellectuelle ou tout autre droit d'un tiers ou toute réglementation applicable. Le cas échéant, le client assumerait seul les éventuels



dommages et les conséquences financières qui découleraient de sa seule négligence.

Par ailleurs, le Client reconnaît que la traduction effectuée par la traductrice constitue un document nouveau dont les droits d'auteur sont codétenus par l'auteur du document original et la traductrice. En conséquence, en cas de prestations à caractère littéraire ou artistique, et sans préjudice de ses droits patrimoniaux sur son oeuvre, la traductrice se réserve le droit d'exiger que son nom ou celui du traducteur soit mentionné sur tout exemplaire ou toute publication de sa prestation conformément au Code de la Propriété Intellectuelle, paragraphe L. 132-11.

## **Article XI. Annulation**

En cas d'annulation d'une commande en cours de réalisation, quelle qu'en soit la cause, signifiée par écrit à la traductrice, le travail déjà effectué sera facturé au client à 100 % et le travail restant à effectuer à 50 %.

## **Article XII. Juridiction**

En cas de contestation sur l'application des présentes conditions générales de vente ou en cas de litige afférent à une prestation assurée par la traductrice, seul le Tribunal de Commerce de Toulouse (Haute-Garonne) sera compétent.

(Conditions générales adaptées des recommandations de la Société française des traducteurs)